

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

Pladur® FON+ DECOR, Pladur® DECOR



Version 1 Date d'établissement: 21/12/2022

Page 1 de 9
Date d'impression: 28/12/2022

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE.

1.1 Identificateur de produit.

Nom du produit: Pladur® FON+ DECOR, Pladur® DECOR

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées.

Usage industriel, Usage professionnel
Produit de construction

Usages non recommandés:

Usages autres que ceux recommandés dans la documentation technique de nos produits

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité.

Entreprise: **Pladur Gypsum, S.A.U.**
Adresse: Ctra. de Andalucía, km 30,200
Ville: 28343 - Valdemoro
Province ou région: Madrid
Numéro de Téléphone: 910 880 899
E-mail: consultas@pladur.com
Web: corporativo.pladur.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

910 880 899 (Disponible seulement en horaire de bureaux; Lundi-Jeudi; 08:30-18:00)

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS.

2.1 Classification de la substance ou du mélange.

Le produit n'est pas classé comme dangereux au sens de le Règlement (CE) No 1272/2008.

2.2 Éléments d'étiquetage.

2.3 Autres dangers.

Le mélange ne contient pas de substances classées PBT.
Le mélange ne contient pas de substances classées vPvB.
Le mélange ne contient pas de substances avec des propriétés perturbant le système endocrinien.

En conditions normales d'utilisation et dans sa forme originale, le produit ne présente pas d'autres dangers pour la santé et pour l'environnement.

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS.

3.1 Substances.

Pas Applicable.

3.2 Mélanges.

Ce mélange ne contient pas de substances à une concentration supérieure aux valeurs établies à l'annexe II du Règlement (CE) 1907/2006 et ses modifications ultérieures, qui représentent un danger pour la santé ou l'environnement, ni possèdent une limite d'exposition communautaire sur le lieu de travail, ni sont classées comme PBT / vPvB, ni sont inscrites sur la liste des candidates.

* Voir le règlement (CE) n ° 1272/2008, annexe VI, section 1.2.

-Continue à la page suivante.-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

Pladur® FON+ DECOR, Pladur® DECOR



Version 1 Date d'établissement: 21/12/2022

Page 2 de 9
Date d'impression: 28/12/2022

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS.

4.1 Description des mesures de premiers secours.

Compte tenu de la composition et de la typologie des substances présentes dans le produit, aucun avertissement particulier ne s'avère nécessaire.

En cas d'inhalation.

Si la respiration s'arrête, appliquer la respiration artificielle et demander une prise en charge médicale urgente. Mettre la victime de l'accident à l'air libre, la maintenir au chaud et en position de repos, si sa respiration est irrégulière ou s'interrompt, pratiquer sur cette dernière la technique de la respiration artificielle.

En cas de contact avec les yeux.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Rincer abondamment les yeux à l'eau claire et fraîche, pendant au moins 10 minutes, tout en étirant régulièrement les paupières vers le haut et demander l'aide d'un médecin.

En cas de contact avec la peau.

Retirer les vêtements souillés.

En cas d'ingestion.

Maintenir la victime en position de repos. NE JAMAIS provoquer le vomissement.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés.

Aucun effet connu aigus et retardés d'une exposition au produit.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires.

En cas de doute ou si les symptômes persistent, demander l'assistance d'un médecin. Ne rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE.

5.1 Moyens d'extinction.

Moyens d'extinction appropriés:

Extincteur de type poudre ou CO2. En cas d'incendies plus importants il est aussi possible d'utiliser de la mousse résistante à l'alcool ou pulvériser de l'eau.

Moyens d'extinction inappropriés:

Pour l'extinction ne jamais utiliser un jet direct d'eau. En présence de tension électrique ne pas utiliser de l'eau ou de la mousse comme moyen d'extinction.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange.

Risques particuliers.

L'exposition aux substances produites suite à la combustion ou à la décomposition peut être dangereuse pour la santé.

5.3 Conseils aux pompiers.

Rafraîchir par pulvérisation d'eau tout réservoir, citerne ou récipient proche du feu ou de toute autre source de chaleur. Tenir compte de la direction du vent.

Équipement de protection anti-incendies.

En fonction de la magnitude ou de l'importance de l'incendie, l'utilisation de combinaisons de protection thermique, d'appareils de respiration individuels, de gants, de lunettes de protection ou de masques anatomiques faciaux et de bottes peut s'avérer nécessaire.

-Continue à la page suivante.-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

Pladur® FON+ DECOR, Pladur® DECOR



Version 1 Date d'établissement: 21/12/2022

Page 3 de 9
Date d'impression: 28/12/2022

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE.

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence.

Pour tout contrôle d'exposition et mesures de protection individuelle, voir rubrique 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement.

Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement, éviter dans la mesure du possible de le déverser.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage.

Retenir et récupérer le produit déversé avec un matériau absorbant inerte (terre, sable, vermiculite, terre de diatomée...) et nettoyer immédiatement la zone avec un décontaminant approprié.

Déposer les déchets dans des récipients fermés et adaptés en vue de leur élimination, conformément aux normes locales et nationales (voir rubrique 13).

6.4 Référence à d'autres rubriques.

Pour tout contrôle d'exposition et mesures de protection individuelle, voir rubrique 8.

Pour l'ultérieure élimination des résidus, se reporter aux recommandations décrites dans la rubrique 13.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE.

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger.

Le produit ne requiert aucune mesure spéciale de manipulation, il est recommandé de suivre les mesures générales:

Pour la protection personnelle se reporter à la section 8.

Il est formellement interdit de fumer, manger ou boire dans la zone d'application du produit.

Respecter la législation relative à la Sécurité et à l'Hygiène dans le cadre du travail.

Ne jamais utiliser la pression pour vider les containers, ces derniers n'ayant pas été conçus pour résister à la pression. Conserver le produit dans un récipient de même matériau que le récipient ou container original.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités.

Le produit ne requiert aucune mesure spéciale de stockage.

Comme normes générales de stockage, éviter les sources de chaleur ou les rayons du soleil, l'électricité et le contact avec les aliments.

Éloigner de tout agent oxydant ou matériau hautement acide ou alcalin.

Conserver les containers entre 5 et 35 °C, dans un endroit sec et bien aéré. Magasiner le produit en accord avec la législation locale correspondante. Tenir compte des indications portées sur l'étiquette. Une fois ouvert, tout container doit être précautionnement refermé et positionné verticalement afin d'éviter toute chute ou renversement.

Le produit n'est pas affecté par la Directive 2012/18/UE (SEVESO III).

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s).

Pas disponible.

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.

8.1 Paramètres de contrôle.

Limite d'exposition pendant le travail pour:

Nom	N. CAS	Pays	Valeur limite	ppm	mg/m ³
sulfate de calcium dihydraté	10101-41-4	France [1] (n/a)	Huit heures		10
			Court terme		
2-méthylpentane-2,4-diol	107-41-5	France [1] (n/a)	Huit heures		
			Court terme	25	125
hydroxyde de sodium soude caustique	1310-73-2	France [1] (n/a)	Huit heures		2
			Court terme		

-Continue à la page suivante.-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

Pladur® FON+ DECOR, Pladur® DECOR

PLADUR®

Version 1 Date d'établissement: 21/12/2022

Page 4 de 9
Date d'impression: 28/12/2022

[1] Selon la liste de Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France adoptés par Institut national de la recherche scientifique.

Le produit ne contient pas de substances avec des Valeurs Limites Biologiques.

Niveaux de concentration DNEL/DMEL:

Nom	DNEL/DMEL	Type	Valeur
2-méthylpentane-2,4-diol CAS No: 107-41-5 EC No: 203-489-0	DNEL (Travailleurs)	Inhalation, Chronique, Effets locaux	49 (mg/m ³)
	DNEL (Travailleurs)	Inhalation, Chronique, Effets systémiques	14 (mg/m ³)
nitrilotriacétate de trisodium CAS No: 5064-31-3 EC No: 225-768-6	DNEL (Travailleurs)	Inhalation, Chronique, Effets systémiques	3,2 (mg/m ³)
	DNEL (Consommateurs)	Inhalation, Chronique, Effets systémiques	0,8 (mg/m ³)
	DNEL (Travailleurs)	Inhalation, Court terme, Effets systémiques	9,6 (mg/m ³)
	DNEL (Consommateurs)	Inhalation, Court terme, Effets systémiques	2,4 (mg/m ³)
	DNEL (Consommateurs)	Oral, Chronique, Effets systémiques	0,3 (mg/kg bw/day)
	DNEL (Consommateurs)	Oral, Court terme, Effets systémiques	0,9 (mg/kg bw/day)
hydroxyde de sodium soude caustique CAS No: 1310-73-2 EC No: 215-185-5	DNEL (Travailleurs)	Inhalation, Chronique, Effets locaux	1 (mg/m ³)
	DNEL (Consommateurs)	Inhalation, Chronique, Effets locaux	1 (mg/m ³)
acide borique CAS No: 10043-35-3 EC No: 233-139-2	DNEL (Travailleurs)	Inhalation, Chronique, Effets systémiques	8,3 (mg/m ³)

DNEL : Derived No Effect Level, (niveau sans effets secondaires) niveau d'exposition à la substance en dessous duquel ne sont pas prévus d'effets défavorables.

DMEL: Derived Minimal Effect Level (niveau avec effets secondaires minimums) Niveau d'exposition correspondant à un risque faible, ce risque doit être considéré comme le minimum tolérable.

Niveaux de concentration PNEC:

Nom	Détails	Valeur
nitrilotriacétate de trisodium CAS No: 5064-31-3 EC No: 225-768-6	eau (eau douce)	0,93 (mg/l)
	eau (eau de mer)	0,093 (mg/l)
	eau (rejets intermittents)	0,8 (mg/l)
	STP	270 (mg/l)

PNEC: Predicted No Effect Concentration, (Concentration prévue sans effet) concentration de la substance en dessous de laquelle ne sont pas prévus d'effets défavorables dans le comportement environnemental.

8.2 Contrôles de l'exposition.

Mesures d'ordre technique:

Concentration:	100 %
Utilisation(s):	Usage industriel, Usage professionnel Produit de construction
Protection respiratoire:	
Si l'on applique les mesures techniques recommandées, il n'est pas nécessaire de porter un équipement de protection individuelle.	
Protection des mains:	
Si le produit est manipulé correctement, il n'est pas nécessaire de porter un équipement de protection individuelle.	

-Continue à la page suivante.-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

Pladur® FON+ DECOR, Pladur® DECOR



Version 1 Date d'établissement: 21/12/2022

Page 5 de 9
Date d'impression: 28/12/2022

Protection des yeux:

Si le produit est manipulé correctement, il n'est pas nécessaire de porter un équipement de protection individuelle.

Protection de la peau:

PPE: Chaussures de travail
Caractéristiques: Marquage «CE» Catégorie II.
Normes CEN: EN ISO 13287, EN 20347
Maintenance: Ces articles s'adaptent à la forme du pied du premier utilisateur. C'est pour cette raison, mais aussi pour des questions d'hygiène qu'il faut éviter qu'une autre personne les réutilise.
Observations: Les chaussures de travail à usage professionnel incorporent des éléments de protection destinés à protéger l'utilisateur contre des blessures qui peuvent provoquer des accidents. Il faut contrôler quelles tâches et quelles activités sont adaptées à ces chaussures.

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES.

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles.

État physique: Solide
Couleur: divers.
Odeur: Non applicable
Seuil olfactif: Non applicable
Point de fusion: Non applicable
Point de congélation: Non applicable
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: Non applicable
Inflammabilité: Non applicable
Limites inférieure d'explosion: Non applicable
Limites supérieure d'explosion: Non applicable
Point d'éclair: > 60 °C
Température d'auto-inflammation: Non applicable
Température de décomposition: Non applicable
pH: Non applicable
Viscosité cinématique: Non applicable
Solubilité: Non applicable
Hydro solubilité: Non applicable
Liposolubilité: Non applicable
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log): Non applicable
Pression de vapeur: Non applicable
Densité absolue: Non applicable
Densité relative: Non applicable
Densité de vapeur relative: Non applicable
Caractéristiques des particules: Non applicable

9.2 Autres informations.

Viscosité: Non applicable
Propriétés explosives: Non applicable
Propriétés comburantes: Non applicable
Point de goutte: Non applicable
Scintillation: Non applicable

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ.

10.1 Réactivité.

Le produit ne présente pas de danger par leur réactivité.

10.2 Stabilité chimique.

Stable dans les conditions de manipulation et de conservation recommandées (voir épigraphe 7).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses.

Le produit ne présentent possibilité de réactions dangereuses.

-Continue à la page suivante.-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

Pladur® FON+ DECOR, Pladur® DECOR

PLADUR®

Version 1 Date d'établissement: 21/12/2022

Page 6 de 9
Date d'impression: 28/12/2022

10.4 Conditions à éviter.

Eviter tout type de manipulation incorrecte

10.5 Matières incompatibles.

Maintenir éloigné tout agent oxydant ou matériau hautement alcalin ou acide, afin d'éviter une réaction exothermique.

10.6 Produits de décomposition dangereux.

Aucune décomposition se présente, si c'est utilisé dans les conditions recommandées

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES.

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008.

Information Toxicologique des substances présentes dans la composition.

Nom	Toxicité aiguë			
	Type	Essai	Espèce	Valeur
acide N-carboxyméthyliminobis(éthylènenitrilo) tétraacétique CAS No: 140-01-2 EC No: 205-391-3	Oral			
	Cutané			
	Inhalation	ETA [1] (polvos o nieblas), ATP 14		1.5 mg/l [1]
hydroxyde de sodium soude caustique CAS No: 1310-73-2 EC No: 215-185-5	Oral	LD50 [1] Naunyn-Schmiedeberg's (1937), Archiv für experimentielle Pathologie und Pharmakologie (Berlin, Germany), 184, 587-604	Rabbit	325 mg/kg bw [1]
	Cutané			
	Inhalation			

a) toxicité aiguë;

Données non concluantes pour la classification.

b) corrosion cutanée/irritation cutanée;

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire;

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

e) mutagénicité sur les cellules germinales;

Données non concluantes pour la classification.

f) cancérogénicité;

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

g) toxicité pour la reproduction;

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

h) toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique;

Données non concluantes pour la classification.

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée;

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

j) danger par aspiration.

Données non concluantes pour la classification.

-Continue à la page suivante.-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

Pladur® FON+ DECOR, Pladur® DECOR



Version 1 Date d'établissement: 21/12/2022

Page 7 de 9
Date d'impression: 28/12/2022

11.2 Informations sur les autres dangers.

Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient pas de composants ayant des propriétés perturbant le système endocrinien avec des effets sur la santé humaine.

Autres informations

Il n'existe pas d'information disponible sur d'autres effets indésirables sur la santé.

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES.

12.1 Toxicité.

Nom	Écotoxicité			
	Type	Essai	Espèce	Valeur
hydroxyde de sodium soude caustique CAS No: 1310-73-2 EC No: 215-185-5	Poissons	Minimal Lethal Concentration	Notropis sp.	100 mg/L (120 h) [1]
		[1] Van Horn et al. (1949), Effects of Kraft Mill Wastes, American Fisheries Society		
	Invertébrés aquatiques	LC50	Ophryotrocha diadema	33 mg/L (48 h) [1]
	Plantes aquatiques	[1] Parker JG (1984), Wat Res, 18, 865-868		

12.2 Persistance et dégradabilité.

Il n'y a pas d'information sur la biodégradabilité des substances présentes.

Il n'y a pas d'information sur la dégradabilité des substances présentes.

Aucune information n'est disponible sur la persistance et la dégradabilité du produit.

12.3 Potentiel de bioaccumulation.

Aucune information n'est disponible sur la bioaccumulation des substances présentes.

12.4 Mobilité dans le sol.

Aucune information n'est disponible sur la mobilité dans le sol.

Éviter tout déversement dans les égouts ou les cours d'eau.

Éviter qu'il ne pénètre dans le sol.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB.

Aucune information n'est disponible sur les résultats de l'évaluation PBT et vPvB du produit.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien.

Ce produit ne contient pas de composants avec des propriétés perturbant le système endocrinien dans l'environnement.

12.7 Autres effets néfastes.

Aucune information n'est disponible sur d'autres effets néfastes pour l'environnement.

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION.

13.1 Méthodes de traitement des déchets.

Il est interdit de le déverser dans les égouts ou cours d'eau. Les résidus et containers vides doivent être manipulés et éliminés en accord avec la législation locale / nationale correspondante en vigueur.

Suivre les dispositions de la Directive 2008/98/CE relative à la gestion des déchets.

-Continue à la page suivante.-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

Pladur® FON+ DECOR, Pladur® DECOR



Version 1 Date d'établissement: 21/12/2022

Page 8 de 9
Date d'impression: 28/12/2022

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT.

Transport non-dangereux. En cas d'accident et de renversement du produit, procéder conformément au point 6.

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification.

Transport non-dangereux.

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU.

Description:

ADR/RID: Transport non-dangereux.

IMDG: Transport non-dangereux.

OACI/IATA: Transport non-dangereux.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport.

Transport non-dangereux.

14.4 Groupe d'emballage.

Transport non-dangereux.

14.5 Dangers pour l'environnement.

Transport non-dangereux.

Transport par bateau, FEm – Fiches d'urgence (F – Incendie, S – Dispersions): Pas Applicable.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur.

Transport non-dangereux.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI.

Transport non-dangereux.

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION.

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement.

Le produit n'est pas affecté par le Règlement (CE) no 1005/2009 du Parlement européen et du Conseil du 16 septembre 2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Classification du produit en accord avec l'Annexe I de la Directive 2012/18/UE (SEVESO III): N/A

Le produit n'est pas affecté par le Règlement (UE) No 528/2012 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des biocides.

Le produit ne se trouve pas affecté par le processus établi dans le Règlement (UE) No 649/2012, relatif à l'exportation et à l'importation de produits chimiques dangereux.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique.

Il n'a pas procédé à une évaluation de la sécurité chimique du produit.

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS.

Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Dangers physiques	D'après les données d'essais
Dangers pour la santé	Méthode de calcul
Dangers pour l'environnement	Méthode de calcul

Il est recommandé d'utiliser le produit uniquement aux fins prévues.

-Continue à la page suivante.-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878)

Pladur® FON+ DECOR, Pladur® DECOR



Version 1 Date d'établissement: 21/12/2022

Page 9 de 9
Date d'impression: 28/12/2022

Le gypse est composé de **sulfate de calcium (CaSO₄)**. Les impuretés dans les produits de gypse contiennent généralement des argiles, des carbonates ou des marnes, en fonction de l'emplacement des carrières où le minéral est extrait, et ceux-ci peuvent contenir de petites concentrations de silice (amorphe ou cristalline).
Les produits à base de gypse ne contiennent pas ou très peu de silice, et même si de la silice est présente, sa présence est si faible qu'elle ne devrait pas poser de risque significatif pour la santé.
Si des matériaux pulvérulents peuvent être générés lors de la manipulation des produits de gypse, il est recommandé de porter un masque, de s'assurer que le lieu de travail est bien ventilé et de porter des gants et des lunettes de sécurité.

Abréviations et acronymes utilisés:

CEN: Comité européen de normalisation.
DMEL: Derived Minimal Effect Level (niveau avec effets secondaires minimums) Niveau d'exposition correspondant à un risque faible, ce risque doit être considéré comme le minimum tolérable.
DNEL: Derived No Effect Level, (niveau sans effets secondaires) niveau d'exposition à la substance en dessous duquel ne sont pas prévus d'effets défavorables.
EC50: Concentration efficace moyenne.
PPE: Équipements de protection individuelle.
LC50: Concentration létale, 50%.
LD50: Dose létale, 50%.
PNEC: Predicted No Effect Concentration, (Concentration prévue sans effet) concentration de la substance en dessous de laquelle ne sont pas prévus d'effets défavorables dans le comportement environnemental.

Principales références de la littérature et sources de données:

<http://eur-lex.europa.eu/homepage.html>

<http://echa.europa.eu/>

Règlement (UE) 2020/878.

Règlement (CE) No 1907/2006.

Règlement (CE) No 1272/2008.

Les informations contenues dans cette fiche de Sécurité ont été rédigées conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION du 18 juin 2020 modifiant l'Annexe II du règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances et mélanges chimiques (REACH).

L'information contenue dans cette Fiche de Données de Sécurité du Produit se base sur les connaissances actuelles relatives à ce produit ainsi que sur les lois nationales et européennes en vigueur, sachant que les conditions de travail de ses utilisateurs ne nous sont pas connues et échappent ainsi à notre contrôle. Le produit doit en aucun cas être utilisé à des fins autres que celles pour lesquelles il a été conçu et préparé, il ne peut être utilisé sans connaissance préalable et écrite des instructions relatives à son maniement. Il incombe à l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires afin de suivre et respecter les exigences prévues par la loi.